

Association Réseau Vivre Paris – Municipales 2026 – Questionnaire aux candidats

Question 1 : Agir pour un tourisme durable

Quelles mesures concrètes proposez-vous pour un équilibre entre attractivité touristique et qualité de vie des habitants ?

Je souhaite faire de Paris une ville d'ancrage et non de passage. Le tourisme est essentiel pour Paris, il soutient 500 000 emplois dans la région. Paris est aujourd'hui la ville la plus visitée au monde avec 49 millions de visiteurs annuels. Pourtant, le panier de dépense a perdu 23% en 10 ans.

Je veux un tourisme qui respecte Paris et ses habitants et contribue à sa juste mesure à l'usage qu'il fait de la ville. Chaque euro supplémentaire dépensé par un visiteur doit devenir un euro de plus pour financer les services publics des Parisiens, la propreté de nos rues, la sécurité de nos quartiers et la modernisation de nos transports, dont les touristes sont, eux aussi, des usagers quotidiens.

Tout d'abord, je créerai des brigades de propreté, véritables équipes d'urgence qui interviendront sur les zones les plus fréquentées. Pour limiter les nuisances pour les riverains, je souhaite diversifier et mieux labelliser notre offre touristique pour éviter une concentration sur certains sites saturés. Je valoriserai l'esprit « village » de l'ensemble des arrondissements. Aussi, le tourisme professionnel fera partie intégrante de ma politique avec la mise en place d'un label « Paris Business ». Il renforcera l'attractivité des salons, congrès et événements économiques, qui ont souvent lieu dans des quartiers différents de ceux du tourisme de loisirs.

D'autre part, je veux inciter les touristes à dépenser davantage dans nos commerces. Je valoriserai le label « Fabriqué à Paris » pour le rendre visible et reconnaissable par l'ensemble des touristes et encourager une consommation locale. J'installerai des points de « détaxe immédiate » dans les principaux quartiers touristes pour permettre aux touristes de récupérer immédiatement la TVA sur leurs achats. Cela permettra de débloquer un supplément de pouvoir d'achat aux touristes pendant leur séjour.

Question 2 : Lutte contre la fraude à la location saisonnière

Quelles actions concrètes proposez-vous pour renforcer les contrôles et sanctionner efficacement les contrevenants ?

Pour refaire de Paris une ville où les gens s'ancrent et non une ville façonnée par les touristes, il faut sortir de la surconcentration du tourisme. Parmi les leviers, le contrôle des locations courte-durée est un enjeu crucial.

En 10 ans, les annonces Airbnb à Paris ont augmenté de près de 175%. 41% des logements entiers disponibles sont proposés par un multi-loueur (19% en 2015). Enfin, 8% des annonces Airbnb totales ont été uniquement dédiées à la location en 2024.

La priorité est de mettre un coup d'arrêt à la transformation de logements en locations touristiques professionnelles à l'année, en bloquant systématiquement les nouvelles demandes de changement d'usage sur l'ensemble de Paris. Il faut également accompagner juridiquement les copropriétaires qui souhaitent modifier leur règlement de copropriété pour interdire la location courte durée dans leur immeuble. La location occasionnelle en revanche sera maintenue dans le cadre actuel.

Cela permettra non seulement de mettre fin aux nuisances pour les riverains mais également d'accompagner au mieux les professionnels de l'hôtellerie.

Question 3 : Préserver la diversité commerciale

Quelles actions concrètes proposez-vous pour préserver une certaine diversité commerciale et limiter notamment la mono activité bistrotière ?

La vacance commerciale a atteint en 2023 un niveau inédit à Paris. 11% des commerces étaient vacants, une progression de 18% depuis l'arrivée d'Anne Hidalgo à la Mairie en 2014. La responsabilité de la majorité socialiste dans la mauvaise santé commerciale est évidente. Commerçants, restaurateurs et artisans souffrent du chaos des mobilités organisé par Anne Hidalgo et Emmanuel Grégoire, entre difficultés d'approvisionnement et impossibilité de stationnement. Ils souffrent également du surtourisme contre lequel la Mairie de Paris n'agit pas, ils souffrent de la mono-activité commerciale, de la standardisation des enseignes.

Pour préserver la diversité commerciale et limiter la mono-activité, je propose d'agir sur plusieurs leviers :

- Exonérer temporairement de Cotisation Foncière (CFE) toute nouvelle entreprise s'installant dans un local resté vacant depuis plus de 2 ans ou pour les entreprises qui s'installent dans des quartiers déficitaires en proposant des services de proximité durables (santé, réparation, vrac, etc.)
- Investir efficacement dans la préemption commerciale afin de réimplanter des commerces de proximité et lutter contre la mono-activité.
- Je valoriserai le label « Fabriqué à Paris » ainsi que les restaurants « fait maison » pour le rendre visible et reconnaissable par l'ensemble des Parisiens et des touristes et encourager une consommation locale.

Question 4 : Révision du règlement des étalages et terrasses (RET) du 11.06.2021 de la ville de Paris

Pour de nombreux collectifs de riverains, le RET actuel doit être corrigé pour réduire les impacts négatifs en termes de tranquillité publique et de circulation des piétons.

➔ **Oui, je m'engage à corriger le RET pour améliorer la circulation des piétons et mieux réguler les nuisances sonores liées aux terrasses.**

L'augmentation du nombre de terrasses a généré une confiscation de l'espace public au détriment des Parisiens : réduction des places de stationnement, trottoirs encombrés, piétons et PMR entravés. Cela a également des implications directes sur le bruit et la qualité du sommeil des riverains. Nous avons identifié plusieurs outils qui permettront de réaliser des analyses plus fines et ainsi de conditionner l'ouverture et le maintien des terrasses au respect du sommeil des riverains :

- ➔ J'accorderai un pouvoir de police locale aux maires d'arrondissement pour mieux encadrer les établissements festifs et les débits de boisson.
- ➔ Dans une logique de dialogue et de "guichet unique", un médiateur par quartier sera désigné comme interlocuteur des associations d'hôteliers et de restaurateurs, pour des réponses non contentieuses plus rapides et efficaces.
- ➔ En complément d'amendes pour tapage nocturne que je ferai majorer, les terrasses seront soumises à un permis à points, retirés dès les premières infractions constatées.

Les contrôles et les sanctions seront donc très transparents et conditionneront ainsi le renouvellement ou non des autorisations de terrasse.

Question 5 : Limiter les espaces extérieurs par établissement

Pour un partage équitable de l'espace public, jugez- vous opportun de corrélér la surface totale de terrasses autorisées par établissement à la capacité maximale de clients qu'il est en mesure de recevoir à l'intérieur ?

➔ **Oui pour préserver un partage équitable de l'espace public**

L'augmentation de près de 60 % des surfaces de terrasses à Paris a profondément déséquilibré l'usage de l'espace public, au détriment des riverains et de la circulation des piétons. L'espace public n'a pas vocation à devenir une extension permanente et dominante d'activités privées.

Les Parisiens doivent pouvoir se réapproprier pleinement leur espace public : il doit rester un lieu de circulation, de respiration et de vie partagée, et non être majoritairement capté par une activité unique.

Question 6 : Limiter les nuisances sonores récréatives

La pollution sonore est reconnue comme la deuxième cause de morbidité environnementale après la pollution atmosphérique en Europe. Pour une diminution de la pollution sonore des activités récréatives, envisagez-vous de prendre des mesures de régulation ?

➔ **Oui, je m'engage à fixer des objectifs de réduction du bruit récréatif dans le futur Plan d'Amélioration de l'Environnement Sonore de Paris (PAES) 2027-2032**

Après la pollution de l'air, la pollution sonore est la 2e cause de morbidité environnementale en Europe d'après l'OMS, et une cause majeure de nuisances à Paris : je veux réduire de moitié les nuisances sonores d'ici 2032, grâce à une politique cohérente mêlant prévention, régulation et innovation. Je garantirai le droit au sommeil des Parisiens, en contrôlant l'ensemble des nuisances sonores : récréatives, automobiles et liées aux travaux.

Outre les outils déjà mentionnés (pouvoir du Maire d'arrondissement ; médiateur ; sanctions dissuasives) qui permettront de réaliser des analyses plus fines et ainsi de conditionner l'ouverture et le maintien des terrasses au respect du sommeil des riverains, j'agirai également contre les nuisances automobiles et liées aux travaux grâce aux moyens suivants :

- ➔ Je déploierai des radars « méduses » pour verbaliser les véhicules dépassant les seuils de bruit autorisés ainsi que dans les quartiers les plus concernés par les nuisances liées à la fête.
- ➔ Je limiterai les nuisances liées aux travaux grâce à un encadrement strict des horaires de travaux, interdits les soirs et week-ends (hors urgences de sécurité publique), et à l'application effective d'une charte des chantiers à faible nuisance.

Question 7 : Rapport de la cour des comptes régionales du 25 juillet 2024

Allez-vous prendre en compte les conclusions du rapport de la cour des comptes régionales concernant la gestion des terrasses parisiennes ?

- ➔ *Oui, je souhaite associer les collectifs de riverains aux commissions de régulation des débits de boissons et aux comités bruit des arrondissements*
- ➔ *Oui, je souhaite rendre plus efficace les sanctions administratives prévues par le RET*
- ➔ *Oui, je souhaite réguler le bruit festif par l'installation de méduses*

En matière de lutte contre les nuisances sonores, les riverains sont aujourd'hui négligés par la municipalité : ils sont exclus des commissions de régulation des débits de boissons et le Conseil de la Nuit n'est pas consulté lors des extensions de terrasses. Je les intégrerai.

Question 8 : Les recommandations du CEREMA

Allez-vous prendre en compte les recommandations du CEREMA dans le cadre de l'aménagement de l'espace public Parisien ?

- ➔ *Oui, je m'engage à prendre en compte les recommandations du CEREMA notamment sur la circulation des piétons et la limitation des nuisances sonores.*